

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 766
Date dépôt 14/03/2018
Date validation 24/04/2018

MASTER EN THÉÂTRE ET ARTS DE LA PAROLE : ART DRAMATIQUE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	24. Théâtre et arts de la parole
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

La formation d'acteur dispensée dans les domaines du théâtre et des arts de la parole est un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts de l'acteur et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art de l'acteur y est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans le domaine du théâtre et des arts de la parole participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques liées aux arts de l'acteur et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique y exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts de l'acteur place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts de l'acteur renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures .

L'enseignement des arts de l'acteur prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques des hommes et des femmes de théâtre, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts de l'acteur associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

Le détenteur d'un Master en Théâtre et arts de la parole : art dramatique témoigne d'une capacité à :

1. Maîtriser les bases techniques nécessaires (corps, voix, mouvement, langage et espace) lui permettant de répondre aux exigences des multiples pratiques de l'acteur ;
2. S'approprier et mobiliser de manière émancipée les connaissances générales lui permettant d'inscrire sa pratique artistique dans un contexte sociétal, culturel et historique ;
3. Mettre en œuvre l'autonomie nécessaire à l'intégration de pratiques artistiques différenciées ;
4. Produire une recherche en art et l'affiner dans le développement de langages singuliers ;
5. Pouvoir argumenter et développer un regard critique, ouvert à la diversité, sur sa propre pratique artistique et celle d'autrui ;
6. Contribuer de manière singulière et autonome à des projets artistiques liés aux multiples pratiques de l'acteur ;
7. Mobiliser une autonomie (aptitude et attitude) qui favorise les pratiques collectives ;
8. Intégrer la compréhension des mécanismes de création afin d'élargir sa pratique en dehors de l'école ;
9. Travailler à concevoir de nouvelles pratiques artistiques et de nouveaux publics ;
10. Assumer les enjeux de la représentation et de sa responsabilité envers les divers publics ;
11. Inquiéter les usages normés de la création théâtrale.
12. Prendre connaissance des outils de production et de diffusion relatifs aux arts de la scène